

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE PROVENCEVET**
275, rue Jean Dausset-84140 AVIGNON-MONTFAVET

Les présentes conditions sont consultables sur le site de la clinique www.provencevet.fr et peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1- Appellation de l'établissement de soins mention à rendre obligatoire

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires

ProvenceVet est une clinique vétérinaire dont l'activité est exclusivement dédiée à la gestion des cas référés en médecine interne, imagerie et chirurgie des animaux de compagnie.

2- Horaires d'ouverture habituels et condition d'accueil du public

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 18h45. Les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous.

3-Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Yvan Gamet, Diplômé du Collège Américain de Médecine Interne, ancien résident de médecine interne de l'Iowa State University (USA)

Dr Mathieu Retournard, collaborateur libéral, ancien interne et ancien assistant en chirurgie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.

Mme Magali Jimenez, ASV (échelon III)

Mme Stéphanie Nambot, ASV (échelon V)

Mlle Ophélie Ponceblanc, ASV (échelon III)

Mlle Manon Binet, ASV (échelon III)

4-Prestations effectuées au sein de la clinique

Le Docteur Gamet assure les consultations de médecine interne (gastro-entérologie, uro-néphrologie, endocrinologie, maladies respiratoires, maladies infectieuses, maladies dysimmunitaires...), d'oncologie et de cardiologie.

Le Docteur Retournard assure les consultations et chirurgies en orthopédie, traumatologie, neurologie et chirurgie des tissus mous (abdominales, thoraciques, ORL).

Les techniques d'imagerie disponibles sont la radiographie, l'échographie et l'échocardiographie (doppler spectral et couleur), l'endoscopie (digestive, respiratoire, urinaire, articulaire) et la tomodensitométrie (scanner).

La clinique possède des automates d'hémo-biochimie permettant de réaliser les examens de base, ainsi que les ionogrammes et les bilans de coagulation. Une première lecture des examens cytologiques est également réalisée avant envoi lorsque nécessaire à un laboratoire de référence (Laboratoire Fleury-Fournel). Nous faisons également appel à des laboratoires extérieurs pour des analyses spécifiques (LAPV Amboise, CAL, Idexx).

La surveillance anesthésique pendant les interventions est assurée par les vétérinaires et leurs assistantes. A l'exception des anesthésies de très courte durée ou les simples tranquillisations, l'anesthésie est induite par injection IV

à l'aide d'un cathéter IV posé sur l'animal vigile ou après tranquillisation, puis l'animal est intubé et l'anesthésie maintenue par un relai gazeux (isoflurane et oxygène). Le niveau d'anesthésie est contrôlé à l'aide d'un matériel de monitoring qui inclue la surveillance de la fonction cardiaque (ECG, stéthoscope œsophagien et mesure indirecte de la pression artérielle) et respiratoire (oxymétrie et capnographie, moniteurs d'apnée).

Les médicaments sont délivrés conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur. La clinique ne vend pas de produit d'hygiène ou d'aliments diététiques et physiologique ; nous ne réalisons pas les vaccinations ou les actes de convenance.

5-Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance post-opératoire et des hospitalisations est assurée en dehors des heures d'ouverture directement par les vétérinaires ou grâce à une surveillance vidéo en fonction de l'état clinique du patient. Cet état fait l'objet d'une réévaluation constante.

6-Permanence et continuité des soins

En cas d'urgence survenant sur un animal devant être référé ou faisant l'objet d'un suivi à ProvenceVet, en dehors des heures d'ouverture de la clinique, celle-ci recevant exclusivement des cas référés dans un rayon de 150 km ne peut déléguer ces urgences à une structure particulière. Pour ces situations, nous invitons les propriétaires à voir avec leur vétérinaire traitant qui pourra soit les recevoir, soit les orienter vers le service d'urgence avec lequel il travaille. Par ailleurs, en dehors des horaires d'ouverture, les vétérinaires de la clinique sont généralement disponibles par l'intermédiaire de leur messagerie électronique dont l'adresse a été communiquée aux propriétaires lors de l'envoi du compte-rendu de sortie, et figure également sur le site internet de la clinique.

7-Espèces traitées

La clinique soigne quasiment exclusivement les chiens et les chats, mais peut recevoir sans obligation et selon des conditions particulières définies à l'avance avec les propriétaires, des NAC ou d'autres espèces, en dehors des équidés et des animaux de rentes.

8-Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement, toute médicament, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins).

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour les raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9-Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10-Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société Europe Animal 1703 rte de l'Oiselay-84700 Sorgues l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

11- Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12- Conditions tarifaires

L'ensemble de tarifs est à la disposition du Client sous la forme d'un fichier pdf disponible sur simple demande et consultable en ligne. Le tarif de chaque prestation a été établi en tenant compte des frais fixes et des frais variables générés et afin de permettre une rémunération juste du personnel soignant.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

13-Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1 fois 1/2 le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15-Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au Conseil Régional de L'ordre PACA-CORSE Immeuble Le Baou, 262 avenue Ste Marguerite/06200 NICE.

16-RCP

AXA Assurance BRUNO MEJEAN, 66 av Marc Urtin, 26500 Bourg-Les-Valence (Dr vétérinaire Gamet ; Clinique ProvenceVet)

AVIVA Assurance 1067 av de l'Aérodrome, Agroparc 84000 Avignon (Dr vétérinaire Retournard)

17- Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Gamet et Retournard.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.